



Secrétariat CIF
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 8 février 2022

Rapport d'activité législature 2018-2023
3^{ème} année
(1^{er} décembre 2020 - 30 novembre 2021)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 74 à 77 de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05), du 15 juin 2007;
- Articles 79 à 87 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) est un organe tripartite chargé de donner des avis sur toutes les questions d'orientation, de formation professionnelle et continue. Il est institué par les articles 74 à 77 de la loi sur la formation professionnelle, ainsi que les articles 79 à 87 de son règlement d'application (cf. ci-dessus).

Les compétences du Conseil s'étendent à l'ensemble des professions et des filières régies par la loi fédérale, ainsi que par la loi genevoise sur la formation professionnelle.

III. Activités de la commission

Les attributions du CIF sont les suivantes :

- Etudier les problèmes généraux découlant des lois, avec la possibilité de formuler des propositions et d'émettre des avis lors de l'élaboration des projets de règlements d'exécution;

- Analyser et suivre l'évolution économique, technique et sociale sous l'angle de l'orientation, la formation professionnelle et continue;
- Etudier toutes propositions émanant des associations professionnelles concernant l'orientation, la formation professionnelle et continue;
- Donner son avis lorsqu'il est consulté.

Dans le contexte de la poursuite de la crise économique et sanitaire liée au Covid-19 et ses impacts marqués sur la formation professionnelle, le CIF, et en particulier son bureau, a été fortement sollicité. Le bureau du conseil a tenu deux séances complémentaires consacrées au placement en apprentissage et aux mesures du plan de soutien apprentissage 2020-2024. Plusieurs séances se sont tenues avec la participation de Mme Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat chargée du DIP.

Le bureau du conseil s'est réuni aux dates suivantes : 8 décembre 2020, 2 février, 30 mars, 20 et 27 avril, 4 mai, 22 juin, 14 septembre et 12 octobre 2021.

Lors de ses séances les membres du bureau ont étudié les principaux sujets suivants :

- Discussion des données des indicateurs IOSP en vue de l'élaboration du deuxième rapport annuel du bureau du CIF et évolutions principales de la rentrée 2021 en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles;
- Elargissement du dispositif GO Apprentissage à deux établissements supplémentaires à la rentrée 2021 grâce au soutien financier de la Confédération;
- Désignation des référents métiers IOSP par les commissions de formation professionnelle;
- Actualités fédérales et cantonales de la formation professionnelle en lien avec la situation sanitaire;
- Demande de financement tests EVA 2021 et évolutions à l'horizon 2023;
- Présentation du projet de capsules d'immersion préprofessionnelles en collaboration avec la FER Genève;
- Point de situation des travaux de la Taskforce Employabilité et discussion sur une éventuelle représentation du CIF;
- Points de situation réguliers du placement en apprentissage 2021, échange sur les mesures de soutien et évolutions proposées pour la rentrée 2021;
- Modalités d'application des mesures de soutien reconduites à la rentrée 2021: prolongement du délai de signature des contrats à fin octobre; possibilité pour les jeunes qui n'ont pas trouvé de place de suivre les cours théoriques dans les CFP jusqu'à fin

octobre dans l'attente de signer un contrat, mesures de soutien financier aux entreprises formatrices;

- Plan de communication rentrée 2021;
- Transfert de la structure ProFormations de l'OFPC à une structure externe de l'Etat et dissolution du Conseil de l'instance certification/qualité;
- Evaluation de la Cour des Comptes sur le chèque annuel de formation : résultats du rapport et nouvelles recommandations;
- Développement d'une plateforme nationale de recrutements en direct par le SEFRI;
- Stratégie et enjeux du numérique à l'école;
- Cérémonie de remise des prix AFP/CFC;
- Réformes des ordonnances d'employé de commerce et gestionnaire du commerce de détail et impacts attendus;
- Préparation des élèves en vue de la prochaine édition de la cité-métiers.ch, l'expo;
- Décision du report de la manifestation cité-métiers.ch, l'expo dans le contexte incertain de la pandémie;
- Projet de réforme du Cycle d'orientation et échanges sur les enjeux en matière de formation professionnelle et d'IOSP.

Conformément à l'article 79 al 4 de la loi sur l'instruction publique (LIP), le bureau a adressé en mars 2021 son deuxième rapport sur l'information et orientation scolaire et professionnelle (IOSP) au Cycle d'orientation au Grand Conseil, à destination de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

Le bureau du CIF a encore été fortement sollicité cette année pour suivre les premiers résultats du plan de soutien en faveur de l'apprentissage dual développé au printemps 2020 avec le soutien financier de la Confédération et proposer les mesures reconduites à la rentrée 2021 dans le contexte encore difficile de la pandémie.

L'assemblée plénière s'est réunie à deux reprises pendant la période susmentionnée : le 29 avril et le 30 septembre 2021.

Lors de ses séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- Premiers résultats de l'étude "Efficacité des mesures de soutien à l'apprentissage à la rentrée 2020" réalisée par la Haute école de gestion (HEG) sur mandat de l'OFPC;
- Actualités de la formation professionnelle dans le contexte des effets persistants de la crise sanitaire;
- Résultats des procédures de qualification 2021;

- Situation du placement en apprentissage 2021 et perspectives de la rentrée 2021;
- Point de situation des mesures du plan de soutien apprentissage : rentrée différée au 30 octobre, reconduction de deux mesures financières aux entreprises, développement de nouvelles mesures visant à faciliter l'entrée sur le marché du travail des jeunes diplômés de la formation professionnelle à l'emploi (Transition II);
- Mise en ligne de la liste interactive des entreprises formatrices dans l'objectif de privilégier les entreprises formatrices d'apprenties et d'apprentis lors d'adjudications de marchés publics (procédures de gré à gré et sur invitation);
- Ouverture d'une nouvelle filière de mécanicienne et mécanicien en maintenance aéronautique (collaboration entre le CFP Technique et l'IMAA en France voisine) pour répondre aux besoins des entreprises du secteur de Suisse romande;
- Projet pilote de capsules d'immersion préprofessionnelle – stages en entreprises pour les jeunes issus des structures FO18;
- Présentation de l'étude du SRED "Evolution de la formation duale à Genève : quelques balises" mettant en évidence le fort déficit du nombre de places d'apprentissage à Genève et la diminution du poids relatif des filières duales dans l'ensemble du secondaire II;
- Présentation du projet numérique à l'école;
- Etat des travaux de la Taskforce Employabilité mise en place en novembre 2020 et de ses trois groupes de travail;

Le conseil a adressé le 10 novembre 2021 un courrier au Conseil d'Etat faisant part de son regret du report de la cité-métiers.ch l'expo suite aux restrictions imposées par le médecin cantonal dans le contexte incertain de la pandémie et demandant un engagement ferme du Conseil d'Etat que tous les moyens soient mis en œuvre pour assurer la bonne tenue de cet événement majeur en novembre 2022.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le secrétariat du Conseil, du bureau et celui des commissions ou groupes de travail constitués. Le secrétariat du CIF conduit également des études en concertation avec les services et institutions concernés.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 9'481.25

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.



Frank Sobczak
Président